

Conseil municipal

**BUVETTE DU STADE MUNICIPAL - RÉNOVATION ET VÉGÉTALISATION DE LA TOITURE -
REPLACEMENT DES TOILES SOLAIRES - CRÉDIT DE FR. 124'000.00**

Vu l'état de la toiture et des toiles solaires de la buvette

Vu les infiltrations récurrentes venant de la toiture

Vu la très faible isolation thermique de la toiture plate

Vu les avantages thermiques et la contribution à la biodiversité d'une toiture végétalisée par rapport à une toiture plate standard

Vu le devis des entreprises

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m (et 31)

Vu le plan des investissements

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 29 oui sur 30 Conseillers municipaux présents

1. De réaliser les travaux de rénovation, et de végétalisation de la toiture et remplacer les toiles solaires de la buvette du stade municipal ;
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 124'000.00 destiné à ces travaux ;
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
4. D'amortir la dépense de Fr. 124'000.00 au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023 ;
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 124'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux.

* * *

Signature :